

DECLARATION DU BURUNDI A L'OCCASION DE LA PREMIERE SESSION DU CONSEIL EXECUTIF D'ONU-HABITAT

Monsieur le Président,

Excellences,

Le Burundi s'associe pleinement à la déclaration du Groupe africain et souhaite apporter quelques éléments spécifiques pour le Burundi.

Dans un contexte de forte densité démographique, la pression sur les terres constitue un défi majeur pour le Burundi, à l'image de nombreux pays africains. Cette situation met en évidence le lien étroit entre la rareté foncière, l'urbanisation rapide et la prolifération des établissements informels. Pour y faire face, le Burundi s'engage dans une approche intégrée fondée sur l'aménagement du territoire, la gouvernance foncière et la planification du développement. Cette dynamique se concrétise notamment à travers l'élaboration de la Politique Nationale Foncière et du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

Par ailleurs, le Burundi souhaite souligner le rôle stratégique des villes secondaires, qui accueillent une part croissante de la population urbaine sans toujours disposer des outils de planification et des infrastructures nécessaires. Afin d'y remédier, des efforts sont en cours pour élaborer des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme adaptés à ces villes.

Le renforcement des capacités des collectivités locales constitue également une priorité essentielle. Il s'agit notamment d'améliorer les compétences en matière de planification, de gestion des données et de gouvernance foncière, afin de garantir des politiques urbaines plus efficaces et inclusives.

Enfin, la vulnérabilité du Burundi face aux changements climatiques, en particulier aux inondations et aux glissements de terrain, souligne l'urgence d'intégrer systématiquement la résilience dans les politiques d'habitat et d'urbanisation.

Je vous remercie.